

MAIRIE DE MOURET

12330

Tél. 05.65.69.82.86



**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 8 Octobre 2020**

Présents 13 :

Mmes BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LESTRADE Sylvie, LAVERNHE Céline, MELAC Pauline.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, COSTES Jérôme, CAPELLE Florent, COSTES Jean Michel, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

Absents excusés 2 : Mme LE CAM Laurence, M. CARLES Laurent

1 - Approbation du compte du conseil municipal du jeudi 10 septembre 2020.

Approbation du conseil municipal

2- Taux taxe d'aménagement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le principe et le calcul de la taxe d'aménagement instaurée sur le territoire de la commune depuis octobre 2011, ainsi que les différentes exonérations votées antérieurement en conseil municipal.

Il rappelle que le taux de cette taxe fixé actuellement à 1%, est applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du calcul de cette taxe et des différentes exonérations, souhaite maintenir sur le territoire de la commune le taux de 1% et les exonérations applicables pour les autorisations d'urbanisme à compter du premier janvier 2021.

3-Mise en place tarif place columbarium

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à des demandes d'administrés de la commune, qui souhaitent acquérir une concession d'une case du columbarium situé au cimetière de la Capelle Mouret, il convient d'en fixer le prix.

Monsieur le Maire précise que ce columbarium constitué de 4 cases en granit rose a été mis en place par la commune en 2009 et que son cout initial était de 2000 €. Il propose donc d'appliquer un tarif correspondant au cout d'acquisition de ce columbarium soit 500€ la case pour une durée de 30 ans.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des tarifs moyens appliqués sur le département et auprès des communes limitrophes,

Valide la proposition de M. le Maire et fixe le tarif de la concession à 500 € la case et ceci pour une durée de 30 ans.

4- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le taux maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Il propose de fixer le taux de 100% pour tous les cadres d'emplois pour la durée du mandat 2020-2026.

Avis favorable du conseil municipal

5- Plan d'adressage de la commune, validation devis complémentaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis complémentaire de la Poste concernant une assistance pour la mise en place de l'adressage des lieux-dits restants à numéroter sur la commune.

La première partie concernant Mouret - la vallée de Cruou - Grand Combe et le secteur de Gipoulou est pratiquement terminée. Il convient maintenant de lancer la seconde phase pour les habitations des lieux-dits restants à numéroter sur la commune.

Le conseil municipal valide le devis présenté.

6- PLUi - Validation avenant à la charte de gouvernance - fusion COPIL et commission aménagement du territoire, désignation des représentants de la commune.

M. le Maire rappelle que lors de la mise en place de la charte de gouvernance du PLUi les 12 maires de la CCCM ont décidés d'installer deux organes de travail COPIL et le COTECH. en plus des organes légaux d'encadrement de la démarche (Conseil communautaire, Conseil municipal et Conférence des Maires).

Suite aux élections municipales de mars 2020 et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, une Commission Aménagement du territoire a été mise en place ayant parmi ces missions le suivi de la mise en place PLUi, puis un rôle de veille sur son application et son évolution sur le territoire.

Compte tenue de la redondance des missions entre le COPIL et la commission d'aménagement, la Conférence des Maires a proposé la fusion du COPIL et de la commission d'aménagement territoire ainsi que l'évolution de la représentation des communes au sein de cette commission. Chaque commune est ainsi représentée par le Maire, un élu référent titulaire et un élu suppléant. Ces modifications nécessitent donc une révision de la charte de gouvernance.

Cette révision a été entérinée par le Conseil Communautaire ; chaque commune doit également en délibérer et désigner ces représentants

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de Gouvernance ainsi modifiée
- De désigner M. ISSALYS Gabriel Maire, Mme COMBOUL Brigitte et Mlle MELAC Pauline en qualités respectives de membre titulaire et suppléant de la Commission Aménagement du Territoire.

7- Acquisition défibrillateurs et radar pédagogique

Lors de la dernière réunion de la commission travaux, afin de respecter la réglementation, il a été convenu de demander des devis actualisés y compris contrat de maintenance pour l'acquisition de deux défibrillateurs pour les salles des fêtes.

En ce qui concerne l'acquisition d'un radar pédagogique mobile, il convient avant la commande de vérifier les aides possibles pour cet investissement de sécurité.

Le conseil municipal valide le principe d'achat de ces équipements.

8- Voirie communale (Choix et priorité de travaux)

Afin de préparer les dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose de demander des devis pour préparation et mise en place enduit sur routes communales aujourd'hui non revêtues dont l'entretien récurrent devient couteux suite aux dégradations provoquées par les intempéries et le passage d'engins agricoles de plus en plus lourds. Après discussion, il a été décidé d'intégrer dans un programme pluriannuel la route de la Jutgie, chemin de l'Evescat et le chemin du relais de Polissal.

9- Point sur les travaux de la commission communication.

Monsieur le Maire rappelle qu'il devient urgent de choisir un prestataire pour le site internet actuel, le SMICA ne maintient plus cette version à partir du 31 décembre 2020.

Monsieur Fontaine présente un tableau récapitulatif regroupant les différents devis demandés à plusieurs fournisseurs.

Afin de finaliser cette étude, la commission communication doit se réunir le mardi 20 octobre à 18 h 30 à la Mairie.

10- Information du Maire

Coût RPI scolarisation 2019/2020

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le détail des frais de personnels justifiant les sommes facturées. Les tableaux récapitulatifs ont été retournés signés afin d'établir les titres correspondants.

PLUi - Vérification des cartes Atlas

Les fiches de travail réalisées par les groupes de travail sont pratiquement terminées, une réunion de synthèse avec les adjoints et Mme COMBOUL aura lieu le jeudi 22 octobre afin d'examiner les fiches de travail et compléter le questionnaire commune à transmettre au plus tôt à Mme FARBOS de la Communauté de Communes Conques Marcillac.

Déploiement de la fibre sur la commune

Après les travaux réalisés sur le Grand Mas, monsieur le Maire présente le dossier du déploiement de la fibre optique sur le secteur de Mouret qui débute par l'implantation d'armoires fibre : carrefour de la Singlerie au bas de la cote de Lax, les Gastoulières et le Loyre (les Planèzes).

Monsieur le Maire doit contacter la Sté Eiffage Energies et le SIEDA, pour avoir des renseignements complémentaires.

Covid 19 rassemblement

La préfecture vient de prendre un arrêté interdisant les rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans les ERP. Les avenants de location des salles des fêtes sont modifiés en conséquence.

Réunions

Visite du Président du Conseil Départemental le lundi 12 octobre à la maison du territoire à Marcillac-Vallon.

11- Questions diverses

Point sur les travaux de réparation de la route de Mousset.

Les services de la CCCM doivent faire réaliser des forages avant travaux de consolidation. Ce chantier ayant pris beaucoup de retard monsieur le Maire consulte la CCCM pour obtenir un planning de travaux.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 novembre à 20 h 30.